

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Borex inc.	19 décembre 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds d'obligations d'infrastructures de qualité supérieure	30 décembre 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Brompton 2015 Flow-Through Limited Partnership	22 décembre 2014	Ontario
Brompton Oil Split Corp.	31 décembre 2014	Ontario
First Asset Energy Giants Covered Call ETF	24 décembre 2014	Ontario
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés	23 décembre 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
américaines		
FNB Horizons Actif dividendes américains	24 décembre 2014	Ontario
Fonds De Titres Privilégiés À Taux Variable Artemis	22 décembre 2014	Ontario
Global Water Solutions Fund	31 décembre 2014	Ontario
Hanwei Energy Services Corp.	19 décembre 2014	Colombie-Britannique
iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF	23 décembre 2014	Ontario
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF		
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares U.S. High Dividend Equity Index ETF		
Maple Leaf Short Duration 2015 Flow-Through Limited Partnership – catégorie Québec	19 décembre 2014	Colombie-Britannique
Maple Leaf Short Duration 2015 Flow-Through Limited Partnership – catégorie nationale	19 décembre 2014	Colombie-Britannique
MRF 2015 Resource Limited Partnership-CDE Units	23 décembre 2014	Alberta
MRF 2015 Resource Limited Partnership-CEE Units	23 décembre 2014	Alberta
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Consumer Discretionary Index ETF Hedged to CAD	22 décembre 2014	Ontario
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Health Care Index ETF Hedged to CAD		
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Industrials Index ETF Hedged to CAD		
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Technology Index ETF Hedged to CAD		
Questrade Russell US Midcap Growth		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Index ETF Hedged to CAD Questrade Russell US Midcap Value Index ETF Hedged to CAD		
Régime Optimal Héritage	23 décembre 2014	Ontario
Société en commandite accréditive diversifiée NCE (15)	19 décembre 2014	Ontario
Société en commandite accréditive Sprott 2015 – parts FAC	29 décembre 2014	Ontario
Société en commandite accréditive Sprott 2015 – parts FEC	29 décembre 2014	Ontario
Summit Industrial Income REIT	18 décembre 2014	Ontario
Toronto Hydro Corporation	19 décembre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Boralex inc.	5 janvier 2015	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fédération des caisses Desjardins du Québec	19 décembre 2014	Québec
Fonds IA Clarington de croissance et de revenu (parts de séries A, E, E5, F, F5, L, L5, P, P5 et T5) Catégorie d'actions de Fonds secteur Clarington Inc. : Catégorie IA Clarington d'opportunités nord-américaines (actions de séries A, E, F, L et P)	22 décembre 2014	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Brookfield Infrastructure Finance Limited	29 décembre 2014	Ontario
Brookfield Infrastructure Finance LLC	29 décembre 2014	Ontario
Brookfield Infrastructure Finance Pty Ltd	29 décembre 2014	Ontario
Brookfield Infrastructure Finance ULC	29 décembre 2014	Ontario
Brookfield Infrastructure Preferred Equity Inc.	29 décembre 2014	Ontario
Faircourt Split Trust	22 décembre 2014	Ontario
Fairfax Financial Holdings Limited	22 décembre 2014	Ontario
FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXMC FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXMC Haussier Plus FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXMC à rendement inverse	24 décembre 2014	Ontario
Fonds commun marché monétaire Impérial Fonds commun d'obligations à court terme Impérial Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial	18 décembre 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds commun d'obligations internationales Impérial		
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial		
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial		
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial		
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial		
Fonds commun d'actions US Impérial		
Fonds commun d'actions internationales Impérial		
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial		
Fonds commun économies émergentes Impérial		
Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF	19 décembre 2014	Ontario
Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC	18 décembre 2014	Colombie-Britannique
Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC		
Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC		
Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC (auparavant, le Fonds en gestion commune obligations américaines à rendement élevé HSBC)		
Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC		
Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC		
Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC		
Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC		
Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune actions américaines HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune actions internationales HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune actions canadiennes MultiAlpha HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune actions américaines MultiAlpha HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune sociétés américaines à petite ou moyenne capitalisation MultiAlpha HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune actions internationales MultiAlpha HSBC</p>		
<p>Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge</p> <p>Fonds d'obligations de qualité supérieure CI</p>	24 décembre 2014	Ontario
<p>Fonds équilibré Lysander</p> <p>Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander</p> <p>Fonds d'obligations Lysander</p> <p>Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander</p> <p>Fonds d'actions Lysander</p> <p>Fonds américain de crédit Lysander</p> <p>Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader (<i>auparavant, le Crusader Equity Income Fund</i>)</p> <p>Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management (<i>auparavant, le 18 Asset Management All-Cap Canadian Equity Fund</i>)</p> <p>Fonds équilibré Lysander-Seamark</p> <p>Fonds d'actions totales Lysander-Seamark</p>	30 décembre 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater		
Fonds G5 20 2040 T1 CI	19 décembre 2014	Ontario
Fonds G5 20i 2035 T1 CI	19 décembre 2014	Ontario
Fonds tactique d'obligations de qualité Purpose	23 décembre 2014	Ontario
Fonds du marché monétaire Plus Purpose		
Groupe IBI Inc.	18 décembre 2014	Ontario
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 décembre 2014	Ontario
Marquest Mutual Funds Inc. – Explorer Series Fund	23 décembre 2014	Ontario
Marquest Mutual Funds Inc. – Energy Series Fund		
Marquest Mutual Funds Inc. – Canadian Flex™ Series Fund		
Marquest Mutual Funds Inc. – Resource Flex™ Series Fund		
Marquest Mutual Funds Inc. – Flex Dividend and Income Growth™ Series Fund		
NYX Gaming Group Limited	19 décembre 2014	Ontario
Société DH	19 décembre 2014	Ontario
Summit Industrial Income REIT	30 décembre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions Asie des professionnels	17 décembre 2014	Québec
Fonds d'actions Europe des professionnels (parts de série A)		- Ontario - Nouveau-Brunswick
BMO Fonds du marché monétaire	19 décembre 2014	Ontario
BMO Fonds d'obligations		
BMO Fonds canadien de revenu mensuel diversifié		
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents		
BMO Fonds de revenu à taux variable		
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques		
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée		
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II		
BMO Fonds de revenu mensuel		
BMO Fonds d'actions privilégiées		
BMO Portefeuille FNB plus à revenu équilibré (<i>auparavant, BMO Portefeuille FNB à rendement cible amélioré</i>)		
BMO Portefeuille FNB plus à revenu fixe (<i>auparavant, BMO Portefeuille FNB à rendement cible</i>)		
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé		
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu		
BMO Fonds de l'allocation de l'actif		
BMO Fonds d'actions canadiennes (<i>auparavant, BMO Fonds d'actions</i>)		
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées		
BMO Fonds de dividendes		
BMO Fonds d'actions à revenu amélioré		
BMO Fonds européen		
BMO Fonds d'infrastructures mondiales		
BMO Fonds valeur internationale		
BMO Fonds FNB dividendes gestion		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
tactique BMO Fonds d'actions américaines BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation BMO Fonds des marchés en développement BMO Fonds mondial de dividendes (auparavant, BMO Fonds mondial science et technologie) BMO Portefeuille FNB à revenu fixe BMO Portefeuille FNB de revenu (auparavant, BMO Portefeuille FNB sécurité) BMO Portefeuille FNB conservateur BMO Portefeuille FNB équilibré BMO Portefeuille FNB croissance BMO Portefeuille FNB actions de croissance BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu BMO Catégorie actions canadiennes BMO Catégorie FNB canadien gestion tactique BMO Catégorie dividendes BMO Catégorie mondiale de dividendes BMO Catégorie mondiale énergie BMO Catégorie mondiale d'actions BMO Catégorie FNB mondial gestion tactique BMO Catégorie Chine élargie BMO Catégorie valeur internationale BMO Catégorie revenu à court terme BMO Catégorie actions américaines (auparavant, BMO Catégorie américaine d'actions)	23 décembre 2014	Ontario
Catégorie de société mondiale avantage dividendes élevés CI Fonds mondial avantage dividendes élevés		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CI		
Catégorie de société avantage à court terme CI		
Catégorie de société de rendement diversifié Signature		
Fonds de rendement diversifié Signature		
Catégorie de société de revenu Cambridge		
Fonds de revenu Cambridge		
Fonds de revenu CI		
Catégorie de société gestion du revenu Select		
Catégorie de société obligations à rendement élevé Signature		
Fonds d'obligations à rendement élevé Signature		
Catégorie Fidelity Situations spéciales	23 décembre 2014	Ontario
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens		
Catégorie Fidelity Mondial		
Fairfax India Holdings Corporation	6 janvier 2014	Ontario
Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI	29 décembre 2014	Ontario
Catégorie de société d'actions canadiennes Red Sky		
Fonds d'obligations canadiennes NEI	22 décembre 2014	Ontario
Fonds revenu NEI		
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI		
Fonds équilibré Éthique NEI		
Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI		
Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI		
Fonds multistratégique américain Éthique NE		
Fonds d'actions mondiales Éthique NEI		
Fonds d'actions internationales Éthique NEI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest NEI		
Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI		
Fonds croissance et revenu NordOuest NEI		
Fonds Macro d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI		
Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI		
Fonds de dividendes américains NordOuest NEI		
Fonds des marchés émergents NordOuest NEI		
Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI		
Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance		
Portefeuille NEI Sélect équilibré canadien Portefeuille NEI Sélect croissance canadienne		
Portefeuille NEI Sélect équilibré mondial Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale		
Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale maximale		
Catégorie de société croissance et revenu NordOuest NEI		
Catégorie de société Macro d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Catégorie de société d'actions à rendement amélioré NordOuest NEI		
Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest NEI		
Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Catégorie de société de dividendes américains NordOuest NEI		
Catégorie de société des marchés		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
émergents NordOuest NEI		
Catégorie de société d'actions		
mondiales NordOuest NEI		
Catégorie de société Spécialisé d'actions		
NordOuest NEI		
Portfeuille NEI Sélect équilibré de		
catégorie de société		
Portfeuille NEI Sélect croissance de		
catégorie de société		
Portfeuille NEI Sélect croissance		
mondiale maximale de catégorie de société		
Fonds D'obligations De Sociétés Renaissance (<i>auparavant Fonds D'obligations De Sociétés À Rendement En Capital Renaissance</i>)	22 décembre 2014	Ontario
Fonds D'obligations Sans Contrainte Pimco (Canada)	23 décembre 2014	Ontario
Fonds de croissance asiatique Templeton	29 décembre 2014	Ontario
Fonds canadien équilibré Templeton		
Fonds canadien d'actions Templeton		
Fonds de marchés développés EAFE Templeton		
Fonds de marchés émergents Templeton		
Fonds de marchés frontaliers Templeton		
Fonds mondial équilibré Templeton		
Fonds mondial d'obligations Templeton		
Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)		
Fonds mondial de petites sociétés Templeton		
Fonds de croissance Templeton, Ltée		
Fonds international d'actions Templeton		
Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin		
Fonds de revenu élevé Franklin		
Fonds de revenu Franklin		
Fonds de revenu stratégique Franklin		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions essentielles américaines Franklin		
Fonds américain de croissance des dividendes Franklin		
Fonds de croissance mondiale Franklin		
Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett		
Fonds d'obligations Franklin Bissett		
Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett		
Fonds canadien équilibré Franklin Bissett		
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett		
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett		
Fonds canadien de dividendes élevés Franklin Bissett		
Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett		
Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett		
Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett		
Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett		
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett		
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett		
Fonds de revenu stratégique Franklin Bissett		
Fonds de bons du Trésor Franklin Bissett		
Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett		
Fonds américain d'actions Franklin Mutual (auparavant, le Fonds Balise Franklin Mutual)		
Fonds mondial Découverte Franklin Mutual		
Fonds d'actions essentielles canadiennes Franklin Templeton		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton		
Catégorie de société de croissance asiatique Templeton		
Catégorie de société BRIC Templeton		
Catégorie de société canadienne d'actions Templeton		
Catégorie de société de marchés émergents Templeton		
Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton		
Catégorie de rendement couvert d'obligations mondiales Templeton		
Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton		
Catégorie de société de croissance Templeton		
Catégorie de société internationale d'actions Templeton		
Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin		
Catégorie de société de revenu Franklin		
Catégorie de société couverte de revenu Franklin		
Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin		
Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin		
Catégorie de société de croissance mondiale Franklin		
Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett		
Catégorie de société d'obligations Franklin Bissett		
Catégorie de rendement des obligations Franklin Bissett		
Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett		
Catégorie de société équilibrée canadienne		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Franklin Bissett		
Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett		
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett		
Catégorie de société canadienne à dividendes élevés Franklin Bissett		
Catégorie de rendement des obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett		
Catégorie de rendement des obligations de sociétés Franklin Bissett		
Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett		
Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett		
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett		
Catégorie de rendement du marché monétaire Franklin Bissett		
Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett		
Catégorie de société de revenu stratégique Franklin Bissett		
Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett		
Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel		
Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual (<i>auparavant, la Catégorie de société Balise Franklin Mutual</i>)		
Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual		
Portefeuille équilibré de croissance Franklin		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Quotientiel Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel		
Fonds de marchés émergents Dynamique	5 janvier 2015	Ontario
Fonds du marché monétaire canadien NexGen Fonds d'obligations canadiennes NexGen Fonds d'obligations de sociétés NexGen Fonds enregistré à revenu diversifié canadien NexGen Fonds enregistré équilibré canadien Tortue NexGen Fonds enregistré équilibré à valeur intrinsèque NexGen Fonds enregistré de dividendes canadiens NexGen Fonds enregistré d'actions canadiennes Tortue NexGen Fonds enregistré à forte capitalisation nord- américaine NexGen Fonds enregistré de croissance à valeur intrinsèque NexGen Fonds enregistré de dividendes américains NexGen Plus Fonds enregistré de croissance américaine NexGen Fonds enregistré d'actions mondiales NexGen Fonds enregistré d'actions privilégiées canadiennes NexGen Fonds à gestion fiscale du marché monétaire canadien NexGen Fonds à gestion fiscale d'obligations	29 décembre 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
canadiennes NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'obligations de sociétés NexGen		
Fonds à gestion fiscale équilibrée canadien Tortue NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'actions canadiennes Tortue NexGen		
Fonds à gestion fiscale de croissance à valeur intrinsèque NexGen		
Fonds à gestion fiscale de dividendes américains NexGen Plus		
Fonds à gestion fiscale de croissance américaine NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales NexGen		
Fonds à gestion fiscale de revenu diversifié canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale équilibré à valeur intrinsèque NexGen		
Fonds à gestion fiscale de dividendes canadiens NexGen		
Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation nord-américaine NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'actions privilégiées canadiennes NexGen		
Fonds Fidelity Mondial	22 décembre 2014	Ontario
Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin	29 décembre 2014	Ontario
Fonds Valeur américaine équilibré Dynamique	19 décembre 2014	Ontario
Mandat privé Fidelity Revenu conservateur	22 décembre 2014	Ontario
Milestone Apartments Real Estate Investment Trust	30 décembre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque de Montréal	19 décembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	19 décembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	2 janvier 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	2 janvier 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	2 janvier 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	2 janvier 2015	5 juin 2014
Banque Nationale du Canada	17 décembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	17 décembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	19 décembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	5 janvier 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	5 janvier 2015	20 juin 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	5 janvier 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	6 janvier 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	6 janvier 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	10 décembre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	16 décembre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	18 décembre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	18 décembre 2014	20 décembre 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 janvier 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 janvier 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 janvier 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 janvier 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 janvier 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	9 décembre 2014	4 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	17 décembre 2014	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	22 décembre 2014	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	24 décembre 2014	13 juin 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences

sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Aéro Mag 2000 (YUL) Inc.	2014-10-28	Obligations	11 000 000 \$	1	0	2.3
Bank of America Corporation	2014-10-22	51 000 billets	56 940 542 \$	2	7	2.3
Bank of America Corporation	2014-10-23	63 500 actions de dépositaire	71 354 950 \$	1	6	2.3
Banque de Montréal	2014-11-14	Billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2014-11-20	Billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-05	8 240 titres	824 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-05	32 000 titres	3 200 000 \$	0	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Banque Royale du Canada	2014-11-07	114 500 titres	11 450 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-10	15 000 titres	1 500 000 \$	0	3	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-12	15 000 titres	1 500 000 \$	0	1	2.10
Banque Royale du Canada	2014-11-13	21 700 titres	2 170 000 \$	0	11	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-17	25 060 titres	2 506 000 \$	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-20	53 030 titres	5 303 000 \$	2	3	2.3 / 2.10
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd.	2014-10-31	1 177 689 actions ordinaires	9 170 264 \$	2	4	2.3
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2014-10-31	684 287,60 unités	8 115 651 \$	1	108	2.3 / 2.9 / 2.10
Corporation Fiera Capital	2014-11-03	642 275 actions ordinaires	8 500 000 \$	1	0	2.12
Dynegy Finance I, Inc. / Dynegy Finance II, Inc.	2014-10-27	Billets	88 586 996 \$	1	8	2.3
Falco Resources Ltd.	2014-10-22	6 555 600 actions ordinaires et 13 557 716 actions accréditatives	10 000 032 \$	26	33	2.3 / 2.5
Fonds AZUR Capital Immobilier-Québec S.E.C.	2014-09-17	10 000 parts	1 000 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Geomega Resources Inc.	2014-11-04 et 2014-11-10	3 750 499 actions ordinaires et 1 875 249 bons de souscription	675 090 \$	5	0	2.3
Grafoid Inc.	2014-10-31	251 000 actions ordinaires	1 415 013 \$	2	6	2.3
Harbour Equity JV Limited Partnership	2014-10-21	665 parts de société en commandite	3 325 000 \$	31	66	2.3
Hybrid Paytech World Inc.	2014-10-30	Débetures	1 000 000 \$	0	1	2.3
Khalkos Exploration Inc.	2014-11-07	200 000 actions ordinaires	20 000 \$	1	0	2.13
LaSalle Canadian Income & Growth Fund IV Limited Partnership	2014-10-31	200 000 parts de société en commandite	20 000 000 \$	1	0	2.3
Le Développement de la Fraternité Inc.	2014-10-23	1 unité de copropriété hôtelière	220 000 \$	1	0	2.10
OmniArch Capital Corporation	2014-11-05 au 2014-11-13	Obligations	948 771 \$	1	31	2.3 / 2.9
Republic of Peru	2014-11-07	Billets	69 919 891 \$	1	0	2.3
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2014-11-14	282 500 actions ordinaires	14 125 \$	0	1	2.14
Ressources Nippon Dragon Inc.	2014-10-15	8 809 805 actions ordinaires et 8 809 805 bons de souscription	660 735 \$	1	21	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
SecureCare Capital Inc.	2014-11-13 2014-11-20	105 obligations de séries A, 139,5 de séries B, 65 de séries C, 50 de séries D, 258 de séries E, 261,63 de séries F	879 130 \$	3	39	2.3 / 2.9
SixSigma Networks Mexico, S.A. de C.V.	2014-11-07	8 250 000 billets	9 372 000 \$	1	1	2.3
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2014-10-20	25 obligations	25 000 \$	1	0	2.9
Statoil ASA	2014-11-10	14 000 000 billets	15 781 825 \$	1	1	2.3
Statoil ASA	2014-11-10	16 500 billets	18 616 884 \$	2	2	2.3
The Goldman Sachs Group, Inc.	2014-10-23	Billets	63 639 247 \$	2	6	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-08-29 2014-09-02 au 2014-09-05	20 certificats	7 509 804 \$	8	12	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-11-03 au 2014-11-07	12 certificats	6 895 143 \$	7	5	2.3
UBS AG, Zurich	2014-11-05	1 certificats	76 015 \$	1	0	2.3
Urbanimmersive Technologies Inc.	2014-10-23	1 500 000 actions ordinaires, 1 débenture	400 000 \$	2	0	2.10 / 2.4
Valiant Minerals Ltd.	2014-11-07 2014-11-10 2014-11-12	58 140 000 reçus de souscription	2 907 000 \$	1	77	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Virtual Artifacts inc.	2014-10-30, 2014-10-31, 2014-11-03, 2014-11-07	45 000 actions ordinaires	22 500 \$	4	0	2.9
Walton Income 11 Investment Corporation	2014-11-13	3 100 actions ordinaires et d'obligations	1 003 500 \$	1	10	2.3 / 2.9

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

INFORMATION CORRIGÉE

Bulletin 23 octobre 2014 – Vol. 11, n°42

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Les Technologies Peak Positioning Inc.	2014-08-29	2 780 278 unités	389 200 \$	3	7	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC	Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Capital Rodocanachi inc.

Vu l'Instruction générale 41-601Q relative aux sociétés de capital de démarrage;

Vu l'opération admissible projetée de Capital Rodocanachi inc. (l'« émetteur »);

Vu le dépôt, auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), du projet de déclaration de changement à l'inscription préparé par l'émetteur en date du 30 décembre 2014 (la « déclaration ») relativement à l'opération admissible projetée;

Vu les informations déposées auprès de l'Autorité;

En conséquence, l'Autorité accepte la déclaration.

Fait à Montréal, le 30 décembre 2014.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0190

Hanwei Energy Services Corp.

Vu la demande présentée par Hanwei Energy Services Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 décembre 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014 (le « document visé ») qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 19 décembre 2014 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 19 décembre 2014.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0188

Placements IA Clarington Inc.

Le 18 décembre 2014

**Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)**

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

**de Placements IA Clarington Inc.
(le « déposant »)**

et

de la Catégorie IA Clarington canadienne équilibrée, de la Catégorie IA Clarington dividendes croissance, de la Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée, de la Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu, de la Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés, de la Catégorie IA Clarington stratégique de revenu, de la Catégorie IA Clarington tactique d'obligations et de la Catégorie IA Clarington tactique de revenu (individuellement, le « fonds » ou collectivement, les « fonds »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant, agissant pour le compte des fonds, une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant, conformément à l'article 19.1 du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (c.V-1.1 r. 39) (« Règlement 81-102 »), une dispense de l'application du sous-paragraphe 5.1(1)(c) Règlement 81-102, qui exige l'approbation des porteurs avant que ne soient modifiés les objectifs de placement fondamentaux des fonds (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demande sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1) de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (c.V-1.1 r.1) (le « Règlement 11-102 ») en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Yukon (les « autres territoires »);
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* (c.V-1.1 r.3), dans le Règlement 11-102 et dans le Règlement 81-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles reçoivent une autre définition. Les termes utilisés dans cette décision ont le sens indiqué ci-dessous :

« fonds de référence » ou individuellement, un « fonds de référence » désigne les organismes de placement collectif identifiés à côté de chacun des fonds dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Fonds de référence
Catégorie IA Clarington canadienne équilibrée	Fonds IA Clarington canadien équilibré
Catégorie IA Clarington dividendes croissance	Fonds IA Clarington canadien de dividendes
Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée	Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés à l'égard du volet à revenu fixe du portefeuille
Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu	Fonds IA Clarington mondial tactique de revenu
Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés	Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés
Catégorie IA Clarington stratégique de revenu	Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Catégorie IA Clarington tactique d'obligations	Fonds IA Clarington tactique d'obligations
Catégorie IA Clarington tactique de revenu	Fonds IA Clarington tactique de revenu

Déclarations

La présente décision se fonde sur les déclarations des faits suivants du déposant :

Le déposant

1. Le déposant est une société par actions régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, L.R.C. (1985), ch. C.44.
2. Le siège du déposant est situé au 1080, Grande Allée Ouest, ville de Québec, Québec, G1K 7M3.
3. Le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des fonds et des fonds de référence. Le déposant agit à titre de fiduciaire des fonds de référence.
4. Le déposant est dûment inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador et à titre de gestionnaire de portefeuille dans les territoires et les autres territoires.
5. Le déposant ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières dans un des territoires ou dans un des autres territoires.

Les fonds et les fonds de référence

6. Chacun des fonds est une catégorie d'actions distincte de Fonds secteur Clarington Inc. (« FSCI »), une société d'investissement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario.
7. Chacun des fonds de référence est une fiducie de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de l'Ontario.
8. Chacun des fonds et des fonds de référence sont assujettis aux dispositions du Règlement 81-102.
9. Les titres de chacun des fonds et des fonds de référence sont actuellement placés au moyen d'un prospectus simplifié du 17 juin 2014 qui a été préparé et déposé conformément au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif (c.V-1.1 r. 38) (le « prospectus simplifié actuel »). Par conséquent, les fonds et les fonds de référence sont tous des émetteurs assujettis ou l'équivalent dans les territoires et les autres territoires.
10. Chacun des fonds et des fonds de référence ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières dans un des territoires ou dans un des autres territoires.
11. Suivant leurs objectifs de placement fondamentaux et stratégies de placement, tel qu'énoncé dans le prospectus simplifié actuel, chaque fonds, en tout ou en partie de son portefeuille, obtient ou a la capacité d'obtenir un rendement semblable à celui de son fonds de référence par l'achat de titres de capitaux propres et par la conclusion de contrats à terme de gré à gré ou autres dérivés permis avec une contrepartie, aux termes desquels il vendra à terme les titres de capitaux propres en contrepartie du rendement global d'un placement dans des parts de son fonds de référence (une « opération de requalification »).
12. Les objectifs de placement fondamentaux, tel qu'énoncé dans le prospectus simplifié actuel de chacun des fonds, figurent dans le tableau suivant :

Fonds	Objectifs de placement
Catégorie IA Clarington canadienne équilibrée	L'objectif du Fonds est d'obtenir une plus-value du capital et un revenu tout en mettant l'accent sur la préservation de la valeur du capital initial en investissant principalement dans un portefeuille de placement en actions et en titres à revenu fixe canadiens qui convienne à un OPC canadien équilibré. Ou encore, le Fonds peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de capitaux propres canadiens et couvrir le risque propre à ces titres en concluant des contrats à terme de gré à gré ou d'autres dérivés autorisés afin d'obtenir un rendement établi en fonction de celui d'un OPC canadien équilibré géré par IA Clarington ou par un membre de son groupe ou par une personne ayant des liens avec elle (les frais liés aux opérations et les frais de couverture en moins).
Catégorie IA Clarington dividendes croissance	L'objectif du Fonds consiste à générer un rendement analogue à celui d'un OPC de dividendes canadien. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC de dividendes canadien géré par IA Clarington ou par un membre de son groupe ou par une personne ayant des liens avec elle et pourrait investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de capitaux propres canadiens et couvrir le risque propre aux titres de capitaux propres en concluant des contrats à terme de gré à gré ou en utilisant d'autres dérivés autorisés afin de fournir au Fonds un rendement établi en fonction de celui du Fonds de référence (les frais liés aux opérations et les frais de couverture en moins).
Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée	Le Fonds réalise une plus-value du capital et génère un revenu modeste en investissant principalement, directement ou indirectement, dans un portefeuille d'actions et de titres à revenu fixe canadiens. Pour le volet de son portefeuille alloué aux placements dans des titres à revenu fixe, le Fonds peut chercher à procurer un rendement établi en fonction de celui d'un fonds d'obligations canadien qui investit dans des titres à revenu fixe et que IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle gère (les frais liés aux opérations et les frais de couverture en moins). Le Fonds cherchera à atteindre son objectif i) en investissant dans des titres du Fonds de référence; ii) en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens semblables à ceux détenus par le Fonds de référence; et/ou iii) en obtenant une exposition au Fonds de référence au moyen de dérivés.
Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu	L'objectif du Fonds consiste à générer un rendement analogue à celui d'un OPC mondial neutre équilibré. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC mondial neutre équilibré géré par IA Clarington ou par un membre de son groupe ou par une personne ayant des liens avec elle et pourrait investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de capitaux propres canadiens et couvrir le risque propre à ces titres en concluant des contrats à terme de gré à gré ou en utilisant d'autres dérivés autorisés afin de fournir au Fonds un rendement établi en fonction de celui du Fonds de référence (les frais liés aux opérations

Fonds	Objectifs de placement
	et les frais de couverture en moins).
Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un organisme de placement collectif à revenu fixe et à rendement élevé qui investit principalement dans des titres à revenu fixe de sociétés et d'autres titres à revenu fixe à rendement élevé et qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle. Le Fonds cherchera à atteindre son objectif en investissant principalement, directement ou indirectement, notamment par l'utilisation de dérivés, dans des titres que détient le Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington stratégique de revenu	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un organisme de placement collectif de revenu diversifié qui investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle. Le Fonds cherchera à atteindre son objectif i) en investissant dans des titres du Fonds de référence; ii) en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens semblables à ceux détenus par le Fonds de référence; et/ou iii) en obtenant une exposition au Fonds de référence au moyen de dérivés.
Catégorie IA Clarington tactique d'obligations	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un organisme de placement collectif canadien tactique à revenu fixe. Le Fonds investit surtout, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un organisme de placement collectif canadien tactique à revenu fixe que IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle gère, et peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de capitaux propres canadiens et couvrir les risques propres à ces titres par la conclusion de contrats à terme de gré à gré ou d'autres dérivés autorisés afin de procurer au Fonds un rendement déterminé en fonction de celui du Fonds de référence (les frais liés aux opérations et les frais de couverture en moins).
Catégorie IA Clarington tactique de revenu	L'objectif du Fonds consiste à générer un rendement analogue à celui d'un OPC tactique équilibré canadien. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC tactique équilibré canadien géré par IA Clarington ou par un membre de son groupe ou par une personne ayant des liens avec elle et pourrait investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de capitaux propres canadiens et couvrir le risque propre à ces titres en concluant des contrats à terme de gré à gré ou en utilisant d'autres dérivés autorisés afin de fournir au Fonds un rendement établi en fonction de celui du Fonds de référence (les frais liés aux opérations et les frais de couverture en moins).

Modifications aux objectifs de placement

13. La LIR a été modifiée après le projet de budget du ministère des finances fédéral présenté le 21 mars 2013. Les modifications de la LIR ont éliminé les avantages fiscaux associés aux opérations

de requalification. Les modifications s'appliquent aux opérations de requalification conclues ou modifiées après le 20 mars 2013 (les « modifications fiscales »).

14. Le 28 mars 2013, le déposant a publié un communiqué annonçant la fermeture temporaire des fonds suivants : Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée, Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu, Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés, Catégorie IA Clarington stratégique de revenu, Catégorie IA Clarington tactique d'obligations et Catégorie IA Clarington tactique de revenu, aux nouvelles souscriptions à compter de la fermeture des bureaux le 4 avril 2013.
15. En réponse aux modifications fiscales, le déposant souhaite modifier les objectifs de placement fondamentaux des fonds (collectivement, les « modifications aux objectifs ») afin de :
- a) éliminer toutes les mentions du recours à une opération de requalification;
 - b) refléter la nouvelle approche d'investissement proposée des fonds pour lesquels :
 - i) chaque fonds sera autorisé à investir la quasi-totalité de ses actifs nets dans les titres de son fonds de référence, sauf pour la Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée, pour laquelle, un tel investissement est limité à la portion de revenu fixe du portefeuille de ce fonds; et
 - ii) chaque fonds continuera de pouvoir investir dans des titres semblables à ceux détenus par son fonds de référence, sauf pour la Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée, pour laquelle, un tel investissement est limité à la portion de revenu fixe du portefeuille de ce fonds.
16. Le 28 octobre 2014, le déposant a transmis à chaque porteur de titres des fonds un avis écrit, lequel fait état des modifications aux objectifs, des motifs d'une telle modification et d'une déclaration indiquant que le fonds ne sera plus en mesure de fournir des rendements fiscalement avantageux.
17. Les objectifs de placement actuels des fonds continueront d'avoir effet jusqu'au 29 décembre 2014.
18. Les nouveaux objectifs de placement des fonds prendront effet le 30 décembre 2014 et correspondront pour l'essentiel à ceux indiqués dans le tableau ci-après :

Fonds	Objectifs de placement
Catégorie IA Clarington canadienne équilibrée	L'objectif du Fonds est d'obtenir une plus-value du capital et un revenu tout en mettant l'accent sur la préservation de la valeur du capital initial en investissant principalement dans un portefeuille de placements en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe canadiens qui convienne à un OPC canadien équilibré. Le Fonds peut aussi investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres d'un Fonds de référence qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne ayant des liens avec elle.
Catégorie IA Clarington dividendes croissance	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC canadien de dividendes. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC canadien de dividendes géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne ayant des liens avec elle, et il peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres du Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington ciblée	Le Fonds réalise une plus-value du capital et génère un revenu modeste en investissant principalement, directement ou indirectement,

Fonds	Objectifs de placement
équilibrée	dans un portefeuille d'actions et de titres à revenu fixe canadiens. Pour le volet de son portefeuille alloué aux placements dans des titres à revenu fixe, le Fonds peut chercher à procurer un rendement établi en fonction de celui d'un fonds d'obligations canadien qui investit dans des titres à revenu fixe et que IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle gère. Le Fonds cherchera à atteindre son objectif i) en investissant dans des titres du Fonds de référence et/ou ii) en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens semblables à ceux détenus par le Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC mondial neutre équilibré. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC mondial neutre équilibré qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne ayant des liens avec elle, et il peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres du Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC à revenu fixe à rendement élevé qui investit principalement dans des titres à revenu fixe de sociétés et d'autres titres à revenu fixe à rendement élevé et qui est géré par IA Clarington ou par un membre de son groupe ou par une personne qui a des liens avec elle. Le Fonds cherchera à atteindre son objectif en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par le Fonds de référence, et il peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres du Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington stratégique de revenu	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC de revenu diversifié qui investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle. Le Fonds cherchera à atteindre son objectif i) en investissant dans les titres du Fonds de référence et/ou ii) en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens semblables à ceux que détient le Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington tactique d'obligations	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC canadien tactique à revenu fixe. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC canadien tactique à revenu fixe qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle, et il peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres du Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington tactique de revenu	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC canadien tactique équilibré. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC canadien tactique équilibré qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne ayant des liens avec elle, et il peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres du Fonds de référence.

19. Les modifications aux objectifs ont été annoncées dans la modification n° 3 du prospectus simplifié actuel des fonds déposée le 19 novembre 2014. Un communiqué de presse et une déclaration de changement important ont été déposés.
20. Les porteurs de titres des fonds peuvent échanger leurs titres ou les faire racheter avant la date de prise d'effet des modifications aux objectifs.
21. Le conseil d'administration de FSCI et le conseil d'administration du déposant a chacun approuvé les modifications aux objectifs.
22. Le comité d'examen indépendant des fonds a donné une recommandation positive aux modifications des objectifs.

Motifs de la dispense souhaitée

23. Si la dispense souhaitée n'est pas obtenue, les modifications aux objectifs nécessiteront l'approbation des porteurs du fonds en conformité avec le sous-paragraphe 5.1(1)(c) du Règlement 81-102.
24. Les modifications aux objectifs sont un changement apporté en conséquence des modifications fiscales. Les contrats à terme de gré à gré qui étaient en place avant les modifications fiscales continuent de bénéficier des allègements fiscaux jusqu'à leur expiration. Les contrats à terme de gré à gré expireront le 29 décembre 2014.
25. De l'avis du déposant, les modifications aux objectifs n'aura aucune incidence défavorable sur les porteurs de titres des fonds.
26. Le déposant soumet qu'il n'est pas préjudiciable, ni contraire à l'intérêt public d'accorder la dispense souhaitée dans les circonstances représentées ci-dessus.

Décision

L'autorité principale estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la prendre.

La décision de l'autorité principale en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée, à la condition que, à l'égard de chaque fonds, un avis écrit ait été envoyé aux porteurs de titres du fonds, au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la modification des objectifs de placement du fonds, lequel avis fait état de la modification des objectifs de placement, des motifs d'une telle modification et d'une déclaration indiquant que le fonds ne sera plus en mesure de distribuer des gains qui seront considérés comme des gains en capital aux fins de l'impôt à l'expiration des contrats à terme de gré à gré.

Josée Deslauriers
Directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue

Numéro de projet SEDAR : 2270001

Décision n°: 2014-FIIC-0347

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».